

REGLEMENT DES COMPETITIONS U19 F ET U16 F

Article 1. - Titre et Challenge.

La Ligue de Paris-Ile de France de Football organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée “Compétitions U19 F et U16 F” réservée tous les clubs affiliés à la L.P.I.F.F..

Article 2. - Commission d’Organisation.

La Section Football Féminin est chargée en collaboration avec la Direction Générale et le Département des Activités Sportives de la L.P.I.F.F. de l’organisation, de l’administration et de la gestion de ces compétitions.

Article 3. - Engagements.

Conformément à l’article 9 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 4. - Calendrier.

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 5. - Système de l’Epreuve.

5.1 - Les Compétitions Régionales U19 F et U16 F se jouent à 11 et se déroulent en deux phases.

5.2 - Classement :

Conformément à l’article 14 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

5.3 - Structure de l’épreuve :

5.3.1 - Compétition U19 F.

Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d’équipes engagées.

5.3.2 - Compétition U16 F.

Le nombre de groupes et leur composition sont déterminés en fonction du nombre d’équipes engagées.

5.4 - Dispositions particulières : Obligations - Montées et Descentes.

Conformément à l’article 11, alinéa 5 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Il n’y a ni montée ni descente.

Article 6. - Terrains.

6.1 - Les clubs des Compétitions U19 F et U16 F doivent avoir un terrain classé au niveau correspondant à la compétition disputée.

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

En aucun cas, la non disposition d’un terrain ne peut donner lieu à la remise d’un match. Le club ne pouvant disposer de son terrain habituel doit trouver un terrain de remplacement ou aller obligatoirement jouer chez l’adversaire.

Le coup d’envoi des rencontres est fixé dans la plage horaire 14h30 – 17h00.

Les matches de la Compétition U19 F ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

Les matches de la Compétition U16 F ont une durée de 80 minutes en deux périodes de 40 minutes.

Autres dispositions : conformément à l’article 15 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 7. – Qualifications et Participation.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

1/ La compétition régionale U19 F est ouverte aux joueuses licenciées U19 F, U18 F *et* U17 F.

Les joueuses licenciées U16 F peuvent, dans la limite de deux (2) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s’il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d’âge supérieure à celle de leur licence.

2/ La compétition régionale U16 F est ouverte aux joueuses licenciées U16 F et U15 F.

Les joueuses licenciées U14 F peuvent participer à cette épreuve, sauf s’il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d’âge supérieure à celle de leur licence.

Les joueuses licenciées U13 F ne peuvent pas participer aux compétitions U16 F.

Article 8. - **Remplacement des Joueuses.**

Conformément à l'article 22 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 9. - **Couleurs.**

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 10. - **Ballons.**

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..
Pour ces compétitions, il est utilisé un ballon n°5.

Article 11. - **Port des Protège -Tibias.**

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 12. - **Arbitres.**

Conformément à l'article 17 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 13. - **Forfaits.**

Conformément à l'article 23 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 14. - **Feuilles de Match.**

Conformément à l'article 13 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 15. - **Accompagnateurs et Délégués aux Arbitres.**

Conformément à l'article 19 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 16. - **Réserves – Réclamations - Evocations.**

Conformément à l'article 30 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 17. - **Appels.**

Conformément à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Article 18. - **Application des Règlements.**

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. sont applicables aux Compétitions U19 F et U16 F.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Section Football Féminin et en dernier ressort par le Comité Directeur de la Ligue sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.